

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

**Date de convocation** : 28 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 15.

**Présents** : 13

**Procurations** : 2

Mme Muriel HARTWICH donne pouvoir à M. Alain DURIS

M Thomas REVET donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

**Présents** : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mme Annie DUCOURTIEUX

### **OBJET : ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE : COMMUNES DE CHATEAU-CHERVIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre, (SMAEP VBG).

Considérant que le Comité Syndical du SMAEP VBG lors de sa séance du 25 septembre 2024 a émis un avis favorable quant à l'adhésion de la Communes de Château-Chervix Délibération N°2024-16

Considérant que cet accord implique une extension du territoire d'intervention du SMAEP VBG et donc de ses statuts : Délibération N°2024-17.

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune, au sein de son assemblée délibérante, doit se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle Commune par l'adoption d'une délibération.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la Communes de Château-Chervix au Syndicat Mixte Vienne Briance Gorre.

Fait à Saint-Auvent, le 06 novembre 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING



*grancoing*